

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 10 avril 2017** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur Charles Poulin, conseiller
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller
Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absente :

Madame Sylviane Ferland, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2017**
3. **DÉLÉGATION**
4. **RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
5. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Charles Poulin
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
6. **FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de mars 2017
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mars 2017
 - 6.3 Octroi d'une aide financière de 9 085,37 \$ au Centre communautaire Élie-Carrier

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013
- 6.5 Emprunt temporaire sous forme de prêt à demande à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie pour un montant de 10 567 629 \$, le tout en conformité avec son règlement 29-188 (2016) qui autorise un financement maximal de 10 567 629 \$
- 6.6 Entente entre la Ville de Coaticook et la Bibliothèque de Coaticook inc. pour une avance de fonds de 20 800 \$ et autorisation de signature

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de mars 2017
- 7.2 Autorisation au projet d'enseigne pour édifice situé au 468, rue May
- 7.3 Autorisation au projet d'agrandissement du commerce situé au 1000, rue Child
- 7.4 Autorisation au projet d'enseigne de la Ville de Coaticook et du Parc de la gorge de Coaticook située au coin des rues Child et Michaud
- 7.5 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 265, rue Child
- 7.6 Autorisation au projet d'enseigne pour l'édifice situé au 58, rue Main Est

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Adoption du plan d'action de l'entente de développement culturel 2018-2020
- 8.2 Modification du protocole d'entente entre la Ville de Coaticook et le Pavillon des arts et de la culture de Coaticook et autorisation de signature
- 8.3 Modification du protocole d'entente entre la Ville de Coaticook et la Bibliothèque de Coaticook inc. et autorisation de signature
- 8.4 Modification du protocole d'entente entre la Ville de Coaticook et le Musée Beaulne et autorisation de signature
- 8.5 Mandat à la firme Patrimoine Experts pour les fouilles archéologiques de l'Hôtel Queen pour un montant de 34 731,65 \$ taxes incluses

9. LOISIRS

- 9.1 Achat d'équipements pour l'aréna au montant de 17 000 \$

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 9.2 Protocole d'entente du Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour le projet de réalisation d'importants travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et autorisation de signature
- 9.3 Embauche des sauveteurs pour la période estivale 2017
- 9.4 Embauche de la coordonnatrice et de la coordonnatrice adjointe des Loisirs d'été de la Ville de Coaticook pour la saison estivale 2017
- 9.5 Entente entre la Ville de Coaticook et la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et autorisation de signature
- 9.6 Entente entre la Ville de Coaticook et la municipalité de St-Herménégilde concernant le partage des services de sauveteurs de piscines et de plage afin de pouvoir offrir à la population de la municipalité des plans d'eau rafraîchissants durant la période estivale et autorisation de signature

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Bail entre la Ville de Coaticook, le Complexe industriel régional de Coaticook inc. et Cabico inc. et autorisation de signature
- 10.2 Vente du lot 6 048 643 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à Gestion Madore SENC et autorisation de signature
- 10.3 Vente à Usinage GV inc. des lots 6 048 644 et 6 086 784 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Désignation de Monsieur Simon Morin, directeur des services extérieurs, à titre de membre actif et Monsieur Sylvain Breault, chef de division Hydro-Coaticook, à titre de substitut à l'Assemblée générale annuelle et au conseil d'administration de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec (A.R.E.Q.)
- 11.2 Acquisition d'une partie du lot 3 310 514 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook au montant de 22 000 \$ et autorisation de signature
- 11.3 Entente entre la Ville de Coaticook et la municipalité de Ste-Edwidge-de-Clifton pour la gestion de leur réseau d'alimentation et de distribution d'eau potable ainsi que pour son réseau de collecte d'égout sanitaire et son usine de traitement d'eau usée incluant les postes de pompes

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.4 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux et la fourniture d'enrobée bitumineux et la réparation du pavage de type A, B et C des rues pour l'année 2017, soit celle de la compagnie Couillard Construction Ltée au montant de 364 350 \$ plus les taxes applicables
- 11.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2017, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant de 17,79 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables
- 11.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire avec YPS pour une période d'un an, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant de 258,41 \$ la tonne métrique, taxes en sus avec le transport au frais et sous la responsabilité du fournisseur
- 11.7 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'un camion 1/2 tonne, boîte de 8 pieds, super cab ou quad cab, soit celle de la compagnie Maurais Automobiles Ltée au montant de 28 745 plus les taxes applicables
- 11.8 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le marquage de lignes continues pour l'année 2017, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associé inc. au montant de 23 493 \$ plus les taxes applicables
- 11.9 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le marquage de lignes ponctuelles pour l'année 2017, soit celle de la compagnie Const. Genephi et Ent. T.R.A. (2011) inc. au montant de 12 631 \$ plus les taxes applicables

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Octroi d'une aide financière de 500 \$ au Centre d'action bénévole pour la tenue de la Soirée régionale de reconnaissance de la semaine nationale de l'action bénévole 2017

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Embauche d'étudiants pour la période estivale 2017
- 14.2 Mandat à Innovision + pour le soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et le matériel électoral pour l'élection 2017 pour un montant maximal de 12 761,48 \$ plus les taxes
- 14.3 Renouvellement du bail entre la Ville de Coaticook et Lafaille et Fils Ltée le bail concernant le lot 3 309 735 et une partie du lot 3 309 736 du cadastre du Québec,

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

circonscription foncière de Coaticook, pour une durée de 1 an, pour un montant, excluant les taxes de 75 \$ l'acre

- 14.4 Intervention à l'acte d'extinction de servitude entre Hydro-Québec et Monsieur Martin Moreau et Madame Cindy Côté et autorisation de signature

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion du règlement 17-8-2 (2017) abrogeant et remplaçant le règlement 17-8-1 (2015) sur les compteurs d'eau et demande de dispense de lecture
- 15.2 Avis de motion du règlement 29-190 décrétant une dépense de 3 650 021 \$ pour le projet de réalisation d'importants travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et demande de dispense de lecture
- 15.3 Assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 6-6-3 (2017) intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les demandes visant à ajouter un logement dans un immeuble existant.
- 15.4 Adoption du règlement numéro 6-6-3 (2017) intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les demandes visant à ajouter un logement dans un immeuble existant

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à la 26^e édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook qui se tiendra le 7 juin prochain
- 16.2 Vente à Monsieur Léo Grenier d'une portion d'un chemin fermé (Lehoux) connu et désigné comme étant une partie du lot 2 936 342, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature
- 16.3 Transmission d'une lettre à l'Honorable Judy M. Foote, Ministre des Services publics et Approvisionnement Canada pour appuyer les démarches entreprises par le comité permanent des opérations gouvernementales
- 16.4 Annulation de l'appel d'offres 2017-11 et retour en appel d'offres
- 16.5 Entente intermunicipale entre la Ville de Coaticook et la Ville de Sherbrooke pour l'achat de transformateurs et autorisation de signature

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17-04-34012 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 17-04-34012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin

APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17-04-34013 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE
ORDINAIRE DU 13 MARS 2017 ET DE L'ASSEMBLÉE
EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2017**

RÉSOLUTION 17-04-34013

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 mars 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 22 février 2017 au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 mars 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 22 février 2017 tels que rédigés par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

- M. Donald Vaillancourt se présente concernant la problématique des cyclistes, est-ce qu'il pourrait y avoir un ajout sur la voie d'une piste cyclable sur la route 141 qui aurait pour effet de diminuer le niveau de dangerosité ? Monsieur le maire lui répond.
- M. Denis Hébert qui réside sur le Rang 9, est-ce que des travaux concernant les fossés seront aussi réalisés lors du projet de réfection du rang 9 ? Monsieur le maire lui répond.

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Transport sur la voie ferrée : Réception d'une lettre de la compagnie Chemin de Fer St-Laurent et Atlantic (Québec) inc., nous confirmant que la voie est bien entretenue, vitesse 50 km/h;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- La Classique de golf du maire aura lieu le 7 juin prochain, inscrivez-vous en grand nombre;
- Déjeuner du directeur de la Sûreté du Québec : belle initiative, pour une belle cause (Société canadienne du Cancer), Monsieur le Maire profite également de l'occasion pour offrir ses sympathies à la famille de Richard Ouimette;
- Le Congrès de l'UMQ aura lieu les 4 et 5 mai prochain à Montréal;
- Gala de l'Excellence de la chambre de commerce le 26 avril 2017;
- Le 28 avril prochain la Soirée des Bénévoles, un grand merci à nos bénévoles;
- Jumelage-école des écoles primaires (Mrg-Durand et St-Luc de Barnston), conférence dans les écoles primaires, présence aux assemblées du conseil à venir en mai, un gros merci aux directrices et directeurs d'écoles pour leur collaboration.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 CHARLES POULIN

Travaux publics : Les travailleurs saisonniers seront de retour dans les prochains jours. Il y a beaucoup à faire, notamment le nettoyage de rues et trottoirs et réinstaller le mobilier urbain. Le marquage de rue sera fait plus tôt que l'an dernier. Les travaux sur la piste cyclable débuteront bientôt et les employés vont procéder à la réparation de pelouse et asphalte.

Politique familiale et aînés : Coaticook est la Ville de la famille! Les familles qui ont un nouveau-né se voient remettre 150 \$, pour un deuxième nouveau-né, c'est 300 \$ et pour un troisième ou suivant : 500 \$. Nous en sommes à réévaluer la Politique familiale, afin de pouvoir aligner les actions futures de développement sur cette dernière.

La Ressourcerie évolue très bien : le réaménagement permet de magasiner facilement et j'invite la population à la fréquenter et de constater la baisse des prix.

Je participerai à un colloque en environnement le 28 avril prochain alors que madame Monique Clément présentera les résultats de son étude des différentes collectes de matières résiduelles au centre-ville de Coaticook.

Finalement, j'annonce que je présiderai une consultation publique sur la Politique hivernale, le mardi 2 mai 2017, de 18 h 30 à 20 h 30 à la Salle du conseil. La Politique hivernale est disponible via le site web de la Ville. On peut appeler pour se mettre prioritairement à l'horaire en appelant Shirley Lavertu. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter, vous pouvez m'envoyer un mémoire directement à l'adresse courriel qui figure sur le site web de la Ville.

5.2 SYLVIANE FERLAND

Madame Ferland étant absente, elle fera son rapport ultérieurement.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à vous citoyens et citoyennes!

Mercredi le 29 mars dernier se tenait la soirée Hommage aux nouveaux entrepreneurs et aux projets de développement collectif organisée par la MRC de Coaticook. Je voudrais féliciter tous les 58 récipiendaires. Pour la ville dans les dossiers sport et loisirs et milieux de vie, nous sommes très heureux d'avoir reçu le certificat pour la construction du pavillon de service à la plage du lac Lyster à Baldwin! Nous sommes très fiers de ce projet qui saura plaire à tous!

Dans le dernier mois, à l'aréna, beaucoup d'activités se sont déroulées....Il y a eu le spectacle annuel de fin d'année du patinage artistique, il y a eu le tournoi de hockey bottines des industries, les dernières parties du hockey mineur et en fin de semaine dernière, le tournoi de hockey dernière chance qui clôturait la saison de glace 2016-2017. Tous ces événements ont été organisés et accueillis avec succès....

J'aimerais de plus, féliciter toutes les équipes représentantes du hockey mineur de Coaticook pour tous les succès que vous avez eu lors de votre saison....Nous sommes fiers de vous.

Avec le beau temps qui arrive, il est temps de parler des loisirs d'été. Les premières inscriptions ont débuté aujourd'hui même, le 10 avril jusqu'au 28 mai. Vous pouvez inscrire vos enfants en ligne sur le site web www.loisirsdete.ca ou en communiquant à l'hôtel de ville par téléphone avec Mme Carole Masson au 819-849-2721 poste 243. Vous pouvez voir sur le site tous les détails concernant le coût d'inscription pour que vos enfants passent un été de plaisir en toute sécurité. Il y a de plus une nouveauté cette année, il y aura une 2^e période d'inscription du 5 juin au 23 juin pour ceux qui voudraient choisir à la carte, par semaine...Par contre, il ne faut pas oublier que ce sera premier arrivé premier servi, de plus ce sera selon les disponibilités dans les groupes d'âge, s'il y a encore de la place, car les animateurs ont un certain ratio à suivre selon le groupe d'âge... Cette 2^e période d'inscription se fera uniquement par téléphone... Pour toutes les belles activités qui sont offertes à vos enfants durant tout l'été, je vous suggère de ne pas attendre pour les inscrire. N'oubliez pas qu'il y a la politique familiale de remboursement aussi qui est là pour vous.

La résolution sera prise un peu plus tard pendant l'assemblée, mais je vous annonce tout de suite les noms de nos sauveteurs pour l'été 2017....

La sauveteure en chef sera Audrey Arel, ses acolytes seront :Joanie Arel, Evan Marchand, Laurie Gendron, Vanessa Boucher, Alyssia Sage, Jonathan Hotte, Béatrice Lajeunesse et Victoria Couture. Ils seront là pour la sécurité de tous et veilleront au bon déroulement près des plans d'eau.

Pour terminer, tous les sports d'été ont commencé leurs entraînements intérieurs depuis quelques semaines, soit le baseball mineur au gymnase du Collège Rivier et le soccer au gymnase de la polyvalente. Pour l'association de la crosse mineure de Coaticook, les pratiques débutent cette semaine à la polyvalente. Les mercredi 12 et 19 avril, de 18 h 30 à 19 h 45, il y aura pratiques pour les novices, peewee et tous nouveaux joueurs qui voudraient essayer ce sport. Vous êtes les bienvenus. Les jeudis 13 et 20 avril, de 18 h 30 à 19 h 45, il y aura pratiques pour les peewee et les bantam. De 19 h 45 à 21 h, ce sera pour les midget/inters. Il n'est pas trop tard pour inscrire vos enfants en allant sur le site web www.crossecoaticook.com

C'est tout pour moi M. le Maire

5.4 RAYNALD DROLET

Bonsoir à tous!

CCU

Suite à des demandes citoyennes, le conseil de ville a mandaté le CCU à pencher sur la possibilité de permettre les poules dans le secteur urbain. Le CCU s'est dit favorable, mais a quand même levé certains drapeaux rouges concernant les aménagements afin de protéger les animaux, la distance à respecter des voisins pour les installations, l'hygiène autant pour les animaux que pour le voisinage, etc.

Le service d'urbanisme a contacté 5 municipalités qui ont permis les poules en ville afin de vérifier les impacts après au moins un an et aucune municipalité ne semble avoir vécu de gros problèmes suite à ça. C'est maintenant aux urbanismes de « pondre » un règlement sur lequel le conseil de ville pourra se prononcer.

Pour ce qui est des minis maison dont je vous parlais le mois dernier, le service est présentement en cueillette d'informations et devrait présenter au CCU le résultat de ses recherches au mois de mai.

Le 22 mars dernier avait lieu une soirée d'information sur la conservation du patrimoine et on a pu constater que beaucoup de gens ont à cœur de protéger notre patrimoine bâti, car plus de 150 personnes se sont présentées à cette soirée d'information.

Vous savez que j'ai l'habitude de m'exprimer sur tous les dossiers qui touchent le citoyen de près ou de loin, que ce soit du ressort de la ville ou non. Alors sans me lancer dans les commentaires et opinions, je vais tenter au moins de souligner les sujets qui ont retenu mon attention au cours des dernières semaines.

Ce qui a retenu mon attention ce mois-ci :

- Northern Pass, vous savez la ligne hydro-électrique qui veut traverser le secteur du mont Hereford. Les gens s'organisent afin de sensibiliser le gouvernement et Hydro-Québec. Il vous est possible de faire des dons en ligne.
- Laboratoires d'analyse Optilab: On a pu lire dans le journal La Tribune du 2 avril dernier que c'est 5.63 temps complets qui sont déplacés de Coaticook vers Sherbrooke! Une baisse d'activité de -70% au Labo de Coaticook. Vous vous souviendrez que j'avais déploré ces pertes de ces emplois de qualité à Coaticook en décembre dernier.
- Une autre nouvelle qui a retenu mon attention, la baisse des prix des panneaux solaires avec l'arrivée de fabricants de la Chine, qui a fait baisser de 50% le coût d'une installation solaire.

On a toujours dit que le fait que le coût de notre électricité au Québec étant très bas (quand on se compare au reste de l'Amérique) cela rendait moins intéressant l'énergie solaire, mais avec cette baisse majeure de prix cela change la donne. En fait, on vient de faire une avancée de 20 ans au niveau des prix projetés. Il faudra suivre l'évolution du solaire attentivement et peut-être voir comment Hydro-Coaticook compte s'adapter à cette nouvelle réalité.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Rues Principales

En terminant, je vous invite à L'AGA de Rues Principales qui se tiendra le 24 avril (dans deux semaines) au Pub d'Ailleurs, 75 rue Main Ouest à 19 h si je ne m'abuse...

5.5 SIMON MADORE

Bonsoir,

Dans le sujet des sports et loisirs, j'aimerais vous parler un peu de baseball. La saison des Rockets est sur une lancée extraordinaire. D'abord les commanditaires majeurs la South Shore de Coaticook et pour le senior le big bill est encore très présent.

On devrait voir encore cette année Martin Landry et Antony Quirion qui évolue présentement aux États-Unis.

AGA des parcs c'est tenu le 15 mars dernier, inutile de vous rappelez que 2016 a été exceptionnels évènements à souligner départ du CA de Mélanie Lebel et Francis Harvey, arrivée de Stéphane Thibodeau et Marise Viens. Nous avons souligné également les 10 de service pour Caroline Sage.

Projets fabrication d'un bas coté à la grange ronde et d'un bloc sanitaire dans le camping (Yvon Marquis) investissement majeur dans Foresta Lumina si toutefois nous avons l'aide du GVT. Refonte majeure dans notre site internet et aménagement de notre miniferme.

Nous sommes invités au Gala Excel ce mercredi 26 avril dans la catégorie rayonnement, on se souhaite la meilleure des chances.

Retour sur la soirée hommage de 29 mars dernier au Pavillon des arts pour Coaticook, les bons coups sont le chalet de service à Baldwin, nos bornes électrique et pour la Gorge notre jeu d'eau, merci pour l'organisation aux membres de MRC.

Retour sur l'ouverture des bureaux d'Acti-sport et comme ma collègue Guylaine la mentionnée, inscription aux loisirs d'été, on paye beaucoup avec notre politique famille.

Je voudrais souhaiter bonne fête à mon maire demain !

Bonne soirée à tout le monde.

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir,

Parc Harold Baldwin

L'ouverture du Parc Harold Baldwin est déjà à nos portes. La saison de la pêche débutera le 28 avril. La saison 2016 fut un grand succès, dix-huit mille visiteurs sont venus à la montagne de juin à octobre. L'Achalandage grandi chaque année, même durant la saison d'hiver.

Acti-Bus

Un nouveau système d'autobus urbain sera offert à la population de Coaticook à partir du 15 juin 2017 par ActiBus. Un circuit avec différent arrêt sera établi. Six transports par jour sont prévus. À surveiller dans les prochaines semaines dans le journal local " Le crieur public ". Le plan des circuits, les arrêts et les heures de passage d'autobus y seront inscrits.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Expo

À l'Expo-Vallée de la Coaticook, la dégustation de vins et fromages fut un succès. Cela serait impossible sans l'appui de la population et des généreux commanditaires. Les préparatifs du Rodéo et de l'Expo sont en marche depuis décembre. Mme Chantal Ladouceur est la nouvelle coordonnatrice de l'Expo. Chantal est une personne très dynamique et responsable, elle était sur le comité depuis deux ans.

Voirie rurale

C'est la période du dégel des routes rurales, ce qui affecte beaucoup nos routes. J'invite les utilisateurs à respecter les consignes et d'être prudent, s'il y a urgence, appelez aux ateliers municipaux.

6. FINANCES

17-04-34014

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2017

RÉSOLUTION 17-04-34014

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de mars 2017 au montant total de 2 001 427,84 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de mars 2017 comme suit :

- Fonds administration :	1 634 590,01 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :	366 837,83 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE MARS 2017

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mars 2017.

17-04-34015

6.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 9 085,37 \$ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉLIE-CARRIER

RÉSOLUTION 17-04-34015

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Centre Communautaire Élie-Carrier a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'octroyer une aide financière au Centre Communautaire Élie-Carrier au même montant que la taxe foncière de l'année en cours pour l'édifice du 464, rue Merrill, bâtiment abritant ledit centre, soit au montant de 9 085,37 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34016

6.4 RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT ESTRIE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2012 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2013

RÉSOLUTION 17-04-34016

CONSIDÉRANT que la municipalité de Coaticook est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro 530-87-659 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la municipalité de Coaticook y a investi une quote-part de 16 028 \$ représentant 12.82 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

- Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées où que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.
- Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagnée de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Coaticook confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013 pour lequel des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Coaticook demande que le reliquat de 67 288,26 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Coaticook s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013;

CONSIDÉRANT que l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Coaticook s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'obtenir de l'assureur BFL Canada une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013; ET

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34017

6.5 EMPRUNT TEMPORAIRE SOUS FORME DE PRÊTE À DEMANDE À LA CAISSE DESJARDINS DES VERTS SOMMETS DE L'ESTRIE POUR UN MONTANT DE 10 567 629 \$, LE TOUT EN CONFORMITÉ AVEC SON RÈGLEMENT 29-188 (2016) QUI AUTORISE UN FINANCEMENT MAXIMAL DE 10 567 629 \$

RÉSOLUTION 17-04-34017

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté le 11 octobre 2016 le règlement d'emprunt numéro 29-188 (2017) pour la construction d'un poste 120 kV au montant de 10 567 629 \$;

CONSIDÉRANT que ce règlement d'emprunt a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 11 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit de supporter ses dépenses via ses liquidités en attendant d'aller en financement permanent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook peut obtenir du financement temporaire via un prêt à la demande avec toute institution financière;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas entamé sa capacité d'emprunt sur ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU :

- De demander un emprunt temporaire sous forme de prêt à la demande à la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie pour un montant de 10 567 629 \$, le tout en conformité avec son règlement 29-188 (2017) qui autorise un financement maximal de 10 567 629 \$; et;
- D'autoriser le trésorier et le maire à signer tous les documents permettant de rendre effective ladite résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34018

6.6 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK INC. POUR UNE AVANCE DE FONDS DE 20 800 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-04-34018

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque de Coaticook inc. fait partie des organismes contrôlés de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque de Coaticook inc. a besoin de liquidité pour ses opérations courantes;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque de Coaticook inc. reçoit du Ministère de la Culture et des Communications du Québec un montant annuellement pour le développement de ses collections;

CONSIDÉRANT que le versement de cette subvention était antérieurement versé en une fois;

CONSIDÉRANT que la façon de verser la subvention pour 2016 de 31 200 \$ sera versée sur trois ans;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque demande une avance de fonds du 2 tiers du montant total payable sur deux ans;

CONSIDÉRANT la demande de la Bibliothèque de Coaticook inc. pour une avance de fonds;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU que le conseil consent une avance de fonds d'un montant de 20 800 \$ à la Bibliothèque de Coaticook inc. aux conditions prévues à l'entente annexée aux présentes pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSIONS DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2017

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de mars 2017 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

17-04-34019 7.2 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 468, RUE MAY

RÉSOLUTION 17-04-34019

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation d'une enseigne pour un usage complémentaire à la résidence sur l'édifice situé au 468, rue May;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 5 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 468, rue May, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 5 avril 2017 à la condition suivante :

- Que l'enseigne soit réduite, soit en gardant le logo Pur Beauté, soins esthétiques et le numéro de téléphone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34020 7.3 AUTORISATION AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU COMMERCE SITUÉ AU 1000, RUE CHILD

RÉSOLUTION 17-04-34020

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'agrandissement du commerce situé au 1000, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-101;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 5 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'agrandissement pour l'édifice situé au 1000, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 5 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

17-04-34021 7.4 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE DE LA VILLE DE COATICOOK ET DU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK SITUÉE AU COIN DES RUES CHILD ET MICHAUD

RÉSOLUTION 17-04-34021

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne situé au coin des rues Child et Michaud;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 5 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne de la Ville de Coaticook et du Parc de la gorge de Coaticook située au coin des rues Child et Michaud, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 5 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34022 7.5 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 265, RUE CHILD

RÉSOLUTION 17-04-34022

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 265, rue Child et désigné comme étant le lot numéro 5 733 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une largeur de lot en façade de la rue Child à 7,6 mètres au lieu de 21 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus à cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures no 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT que la servitude en faveur de la Ville concernant le stationnement sera reconduite sur le nouveau lot créé;

CONSIDÉRANT que suite à la dérogation, l'utilisation du terrain en tant que stationnement demeurera et qu'elle ne vise pas à construire un bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 265, rue Child et désigné comme étant le lot numéro 5 733 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, une largeur de lot en façade de la rue Child à 7,6 mètres au lieu de 21 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34023

7.6 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 58, RUE MAIN EST

RÉSOLUTION 17-04-34023

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le projet d'enseigne sur l'édifice situé au 58, rue Main Est;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-212 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 5 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 58, rue Main Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 5 avril 2017 avec la modification suivante :

- Que le relief sur l'enseigne soit de 3/4 de pouce minimum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

17-04-34024

8.1 ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

RÉSOLUTION 17-04-34024

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel entre le Ministère de la Culture, des Communications et la Ville de Coaticook sera échue à la fin de 2017 et que la Ville désire conclure une nouvelle entente pour les années 2018-2020;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et le Ministère de la Culture, des Communications et la Ville de Coaticook ont convenu des objectifs et conditions de l'entente, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

D'adopter le contenu de l'entente de développement culturel 2018-2020 entre la Ville de Coaticook et le Ministère de la Culture, des Communications de la Ville et du Ministère de la Culture, des Communications et la Ville de Coaticook ; et

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34025

8.2 MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-04-34025

CONSIDÉRANT que la Ville est et demeure propriétaire de l'édifice Église Sisco Memorial ainsi que du terrain sur lequel sont situés ces bâtiments;

CONSIDÉRANT que la Corporation est légalement constituée pour opérer, promouvoir, animer et contrôler les activités et administrer le budget du Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, sis à l'Église Sisco Memorial;

CONSIDÉRANT que les parties aux présentes désirent prévoir les modalités d'utilisation de l'Église Sisco Memorial par la Corporation ainsi que les modalités de l'aide financière accordée par la Ville à la Corporation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente doit être modifié en raison de la modification de la cédule des versements de l'aide financière accordée ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer le nouveau protocole d'entente avec le Pavillon des arts de Coaticook afin de prévoir les modalités d'utilisation de l'Église Sisco Memorial ainsi que les modalités de l'aide financière accordée par la Ville à la Corporation, laquelle est jointe aux présentes pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34026

8.3 MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-04-34026

CONSIDÉRANT que la Ville est et demeure propriétaire de l'édifice de la Vieille Poste ainsi que du terrain sur lequel sont situés ces bâtiments;

CONSIDÉRANT que la Corporation est légalement constituée pour opérer, promouvoir, animer et contrôler les activités et administrer le budget de la Bibliothèque de Coaticook inc., sis à la Vieille Poste;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les parties aux présentes désirent prévoir les modalités d'utilisation de la Vieille Poste par la Corporation ainsi que les modalités de l'aide financière accordée par la Ville à la Corporation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente doit être modifié en raison de la modification de la cédule des versements de l'aide financière accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer le nouveau protocole d'entente avec la Bibliothèque de Coaticook inc. afin de prévoir les modalités d'utilisation de la bibliothèque Françoise-Maurice ainsi que les modalités de l'aide financière accordée par la Ville à la Corporation, laquelle est jointe aux présentes pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34027

8.4 MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE MUSÉE BEAULNE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-04-34027

CONSIDÉRANT que la Ville est et demeure propriétaire de l'édifice du Château Arthur-Osmore-Norton ainsi que du terrain sur lequel sont situés ces bâtiments;

CONSIDÉRANT que la Corporation est légalement constituée pour opérer, promouvoir, animer et contrôler les activités et administrer le budget du Musée Beaulne inc., sis au Château Norton;

CONSIDÉRANT que les parties aux présentes désirent prévoir les modalités d'utilisation du Château Norton par la Corporation ainsi que les modalités de l'aide financière accordée par la Ville à la Corporation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente doit être modifié en raison de la modification de la cédule des versements de l'aide financière accordée ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer le nouveau protocole d'entente avec le Musée Beaulne afin de prévoir les modalités d'utilisation du Château Arthur-Osmore-Norton ainsi que les modalités de l'aide financière accordée par la Ville à la Corporation, laquelle est jointe aux présentes pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34028

8.5 MANDAT À LA FIRME PATRIMOINE EXPERTS POUR LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES DE L'HÔTEL QUEEN POUR UN MONTANT DE 34 731,65 \$ TAXES INCLUSES

RÉSOLUTION 17-04-34028

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé à des fouilles archéologiques afin de récupérer les vestiges de l'hôtel Queen avec la firme d'archéologie Patrimoine experts;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est consciente de l'intérêt archéologique que contient toujours la site, désire mettre en branle une troisième phase de fouille programmée sur le lieu;

CONSIDÉRANT le travail déjà effectué par la firme Patrimoine Expert et l'exemption de la loi qui nous permet d'octroyer un contrat de gré à gré lorsqu'il s'agit de services rendus, dont l'objet est des services reliés au domaine artistique ou culturel;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU de mandater la firme Patrimoine Experts pour les fouilles archéologiques de l'Hôtel Queen et pour de procéder aux démarches pour l'obtention du permis de fouilles; pour un montant de 34 731,65 \$ taxes incluses et de confirmer que cette dépense provient des fonds de l'entente de développement culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

17-04-34029

9.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR L'ARÉNA AU MONTANT DE 17 000 \$

RÉSOLUTION 17-04-34029

CONSIDÉRANT que le contrat de gestion avec gestionnaire de l'aréna prendra fin en juillet prochain;

CONSIDÉRANT que le gestionnaire souhaite vendre de l'équipement à la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à l'achat desdits équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'acheter l'équipement pour l'aréna au montant de 17 000 \$ et d'affecter la dépense au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34030

9.2 PROTOCOLE D'ENTENTE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK POUR LE PROJET DE RÉALISATION D'IMPORTANTS TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-04-34030

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a déposé une demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour la

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

réalisation d'importants travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) vient regrouper, dans une seule enveloppe, quatre fonds qui étaient auparavant gérés par la MRC et son CLD, en plus d'une partie du Fonds de développement régional anciennement géré par la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE);

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) prévoit la mise en place de différentes politiques de développement, dont une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que c'est dans ce contexte que la MRC de Coaticook a élaboré la présente politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement de la MRC de Coaticook a pour mission de soutenir la réalisation de projets structurants pour le développement du territoire de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse de la Ville, qui a pour mission de procéder à la recommandation auprès de la MRC de Coaticook appuie qu'un montant de 100 000 \$ soit consacré au projet de réalisation d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

- Que soit consacrée au projet de réalisation d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard Couillard de Coaticook la somme de 100 000 \$, et ce, conformément à la recommandation du comité d'analyse; ET
- D'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente visant à établir les conditions relatives à l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Coaticook établi dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34031

9.3 EMBAUCHE DES SAUVETEURS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE
2017

RÉSOLUTION 17-04-34031

CONSIDÉRANT que pour la piscine municipale de la Ville de Coaticook, le Parc de la gorge de Coaticook, la plage du lac Lyster ainsi que les villes de St-Herménégilde et East-Hereford ainsi que la Ville de Coaticook ont besoin de sauveteurs pour l'été;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts ainsi que la chef sauveteuse ont retenu les sauveteurs nommés ici-bas;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'engager des sauveteurs suivants pour la saison estivale 2017 selon des conditions de travail décrites à la grille des salaires fixée par le comité sports-loisirs laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante :

- Chef sauveteur :
 - Audrey Arel

- Sauveteurs:
 - Joanie Arel
 - Evan Marchand
 - Laurie Gendron
 - Vanessa Boucher
 - Alyssia Sage
 - Jonathan Hotte
 - Béatrice Lajeunesse

- Remplaçante
 - Victoria Couture
 - Youri Cardin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34032 9.4 EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE ET DE LA COORDONNATRICE ADJOINTE DES LOISIRS D'ÉTÉ DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LA SAISON ESTIVALE 2017

RÉSOLUTION 17-04-34032

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit engager une coordonnatrice et une coordonnatrice adjointe pour les Loisirs d'été de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que la conseillère Guylaine Blouin a retenu les personnes nommées ici bas;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'engager la coordonnatrice et la coordonnatrice adjointe des Loisirs d'été de la Ville de Coaticook pour la saison estivale 2017 selon des conditions de travail proposées par le comité sports-loisirs :

- Marimaude Landry : coordonnatrice
- Christiane Hivert : coordonnatrice adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34033 9.5 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK CONCERNANT LE PARTAGE DES SERVICES DE SAUVETEURS DE PISCINE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 17-04-34033

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire partager les services de sauveteurs de piscine avec La Société de développement du parc de la gorge de Coaticook;

CONSIDÉRANT que les salaires seront uniformisés et que nous pourrons partager les coûts d'entraînement et d'habillement des sauveteurs;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des obligations et responsabilités de chacun par le biais d'une entente écrite;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de signer l'entente avec le Parc de la gorge de Coaticook concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et de désigner monsieur Jean-Yves Roy à titre de responsable et de signataire pour la Ville de Coaticook pour ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34034

9.6 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA MUNICIPALITÉ DE ST-HERMÉNÉGILDE CONCERNANT LE PARTAGE DES SERVICES DE SAUVETEURS DE PISCINES ET DE PLAGE AFIN DE POUVOIR OFFRIR À LA POPULATION DE LA MUNICIPALITÉ DES PLANS D'EAU RAFRAÎCHISSANTS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-04-34034

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire partager les services de sauveteurs de piscine et de plage avec la municipalité de St-Hermenegilde afin de pouvoir offrir à toute la population, des plans d'eau rafraîchissants, durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Herménégilde a manifesté l'intérêt à profiter de ces services, considérant que les salaires seront uniformisés et que nous pourrons partager les coûts d'entraînement et d'habillement des sauveteurs;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des obligations et responsabilités de chacun par le biais d'une entente écrite;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de signer l'entente avec la municipalité de St-Herménégilde concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et de plage afin de pouvoir offrir à toute la population des plans d'eau rafraîchissants durant la période estivale et de désigner madame Geneviève Dupras à titre de signataire pour la Ville de Coaticook pour ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17-04-34035

10.1 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK, LE COMPLEXE INDUSTRIEL RÉGIONAL DE COATICOOK INC. ET CABICO INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-04-34035

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook possède des locaux industriels locatifs;

CONSIDÉRANT que le CIRC a comme mandat de gérer la location de ces locaux industriels;

CONSIDÉRANT que le Locataire a besoin d'un local industriel aux fins de son entreprise et qu'il a fait une demande au CIRC afin de louer un local industriel appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement doivent être effectués pour adapter les locaux;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du CIRC a sélectionné et recommandé la candidature du Locataire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de louer un local industriel à Cabico inc. pour les besoins de son entreprise le tout conformément au bail, lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante; ET

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34036

10.2 VENTE DU LOT 6 048 643 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À GESTION MADORE SENC ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-04-34036

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à Gestion Madore SENC un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 048 643 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 1,50 \$ le pied carré plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le conseiller Simon Madore déclare son intérêt pécuniaire et s'est abstenu de voter et de prendre part aux délibérations;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- De vendre à Gestion Madore SENC, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 048 643 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour un montant de 1,50 \$ le pied carré, plus les taxes applicables;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin;
- De mandater l'arpenteur Daniel Parent pour l'arpentage dudit terrain;
ET
- De transmettre ladite promesse au notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34037

10.3 VENTE À USINAGE GV INC. DES LOTS 6 048 644 ET 6 086 784
DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE
COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-04-34037

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à Usinage GV inc., un immeuble connu et désigné comme étant les lots 6 048 644 et 6 086 784 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 1,50 \$ le pied carré plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- De vendre à Usinage GV inc., un immeuble connu et désigné comme étant les lots 6 048 644 et 6 086 784 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour un montant de 1,50 \$ le pied carré, plus les taxes applicables;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse au notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

17-04-34038

11.1 DÉSIGNATION DE MONSIEUR SIMON MORIN, DIRECTEUR DES SERVICES EXTÉRIEURS, À TITRE DE MEMBRE ACTIF ET MONSIEUR SYLVAIN BREault, CHEF DE DIVISION HYDRO-COATICOOK, À TITRE DE SUBSTITUT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE AT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES REDISTRIBUTEURS D'ÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC (A.R.E.Q.)

RÉSOLUTION 17-04-34038

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est membre corporatif de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec (A.R.E.Q.);

CONSIDÉRANT que l'AREQ a pour mission d'assurer une représentation et prendre action auprès de tous les intervenants pour défendre les intérêts des membres, et contribuer l'échange ainsi qu'à la diffusion d'information en vue de favoriser la gestion et l'opération optimales des réseaux membres de l'association;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la version 2017 des règlements généraux de l'AREQ qui seront adoptés le 28 avril prochain lors de l'assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont désigné Monsieur Simon Morin, directeur des services extérieurs, à titre de membre actif et Monsieur Sylvain Breault, chef de division Hydro-Coaticook à titre de substitut;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de désigner Monsieur Simon Morin, directeur des services extérieurs, à titre de membre actif et Monsieur Sylvain Breault, chef de division Hydro-Coaticook, à titre de substitut à l'Assemblée générale annuelle au conseil d'administration de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec (A.R.E.Q.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34039

11.2 ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3 310 614 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK AU MONTANT DE 22 000 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-04-34039

CONSIDÉRANT que la Succession Antonio Lafaille propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 310 614 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie de 572 mètres carrés tels que décrits au plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que la Succession Antonio Lafaille consent à vendre ledit terrain pour un montant de 22 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook de procéder à l'acquisition de ce terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU :

De procéder à une transaction afin d'acquérir ledit lot numéro 3 310 614, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie de 572 mètres carrés tels que décrits au plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante pour un montant de 22 000 \$;

De mandater Me Luc Custeau à effectuer ladite transaction à titre de notaire instrumentant;

De mandater monsieur Daniel Parent pour procéder au certificat de localisation dudit terrain; ET

Et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34040

11.3 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA MUNICIPALITÉ DE STE-EDWIDGE-DE-CLIFTON POUR LA GESTION DE LEUR RÉSEAU D'ALIMENTATION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AINSI QUE POUR SON RÉSEAU DE COLLECTE D'ÉGOUT SANITAIRE ET SON USINE DE TRAITEMENT D'EAU USÉE INCLUANT LES POSTES DE POMPAGES

RÉSOLUTION 17-04-34040

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ste-Edwidge-de-Clifton a perdu leur opérateur pour leur réseau d'alimentation et de distribution d'eau potable ainsi que pour son réseau de collecte d'égout sanitaire et son usine de traitement d'eau usée incluant les postes de pompages;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a offert à la municipalité de Ste-Edwidge-de-Clifton de s'occuper de son réseau d'alimentation et de distribution d'eau potable ainsi que pour son réseau de collecte d'égout sanitaire et son usine de traitement d'eau usée incluant les postes de pompages;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'un protocole d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de conclure une entente avec la municipalité de Ste-Edwidge-de-Clifton pour s'occuper de son réseau d'alimentation et de distribution d'eau potable ainsi que pour son réseau de collecte d'égout sanitaire et son usine de traitement d'eau usée incluant les postes de pompages; ET

Et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 17-04-34041** 11.4 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LES TRAVAUX ET LA FOURNITURE D'ENROBÉE BITUMINEUX ET LA RÉPARATION DU PAVAGE DE TYPE A, B ET C DES RUES POUR L'ANNÉE 2017, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE COUILLARD CONSTRUCTION LTÉE AU MONTANT DE 364 350 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-04-34041

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour les travaux et la fourniture d'enrobées bitumineux et la réparation du pavage de type A, B et C des rues pour l'année 2017, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 364 350 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 28 mars 2017 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaires	Type A T/M Total avant tx	Type B T/M	Type C T/M
Couillard Construction ltée	276,00 \$ Total A/B/C : 364 350,00 \$	129,00 \$	92,00 \$
Pavage Maska inc.	348,29 \$ Total A/B/C : 411 855,50 \$	152,62 \$	100,63 \$
Eurovia Québec Construction inc.	315,00 \$ Total A/B/C : 436 650,00 \$	146,00 \$	112,00 \$
Sintra inc.	284,43 \$ Total A/B/C : 448 645,50 \$	133,72 \$	119,16 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 364 350 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de béton bitumineux, type A, B et C incluant la main-d'œuvre pour la réparation du pavage des rues pour l'année 2017, soit celle de la compagnie Couillard construction ltée au montant prévu à la T/M dans la soumission plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense pour un montant total de maximal de 400 000 \$ aux postes budgétaires suivants:

- Plan de gestion des chaussées : 200 000 \$, poste 02-920-01-725
- Restauration pavage Barnston : 150 000 \$, poste 02-920-03-721
- Restauration pavage Barford : 50 000 \$, poste 02-920-03-721; ET

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

De permettre d'affecter davantage de budgets sous réserve de la réception de l'aide financière à confirmer du programme d'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17-04-34042** 11.5 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE RECHARGEMENT EN MATÉRIAUX GRANULAIRES SUR DIVERS CHEMINS DU SECTEUR RURAL 2017, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE TRANSPORT MARCEL MORIN INC. AU MONTANT DE 17,79 \$ LA TONNE MÉTRIQUE PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-04-34042

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemin du secteur rural 2017;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 28 mars 2017 à 13 h 45 à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit celles de :

Compagnie	Prix à la TM avant taxes	Prix global pour 25 000 TM avant taxes
Transport Marcel Morin inc.	17,79 \$	444 750,00 \$
Couillard Construction ltée	17,95 \$	448 750,00 \$
Sintra inc.	18,28 \$	457 000,00 \$
Pavages Maska inc.	19,66 \$	491 500,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2017 pour la quantité de 25 000 tonnes, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant 17,79 \$ la tonne métrique taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17-04-34043** 11.6 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL À ADOUCISSEUR DE TYPE HYGRADE ALIMENTAIRE AVEC YPS POUR UNE PÉRIODE D'UN AN, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE COMPASS MINERALS CANADA CORP. AU MONTANT DE 258,41 \$ LA TONNE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**MÉTRIQUE, TAXES EN SUS AVEC LE TRANSPORT AU FRAIS ET
SOUS LA RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR**

RÉSOLUTION 17-04-34043

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement de sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire avec YPS pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 15 mars 2017 à 11 h à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

Soumissionnaire	1 an Avec transport au frais et sous la responsabilité du fournisseur la tonne métrique taxes en sus	3 ans Avec transport au frais et sous la responsabilité du fournisseur la tonne métrique taxes en sus
Compass Minerals Canada Corp.	258,41 \$	N/A

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division infrastructures d'accepter la soumission de Compass Minerals Canada Corp.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire avec YPS pour une période de un an, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant de 258,41 \$ la tonne métrique taxes en sus avec le transport au frais et sous la responsabilité du fournisseur soit, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-412-00-635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34044

11.7 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION 1/2 TONNE, BOÎTE DE 8 PIEDS, SUPER CAB OU QUAD CAB, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE MAURIS AUTOMOBILES LTÉE AU MONTANT DE 28 745 PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-04-34044

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture d'un camion 1/2 tonne, boîte de 8 pieds, super cab ou quad cab;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 16 mars 2017 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Maurais Automobiles ltée	28 745 \$
M. Robert Automobiles inc.	Non conforme

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Maurais Automobiles ltée au montant total de 28 745 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'un camion 1/2 tonne, boîte de 8 pieds, super cab ou quad cab soit celle de la compagnie Maurais Automobiles ltée au montant de 28 745 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34045

11.8 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE MARQUAGE DE LIGNES CONTINUES POUR L'ANNÉE 2017, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉ INC. AU MONTANT DE 23 493 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-04-34045

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le marquage de lignes continues pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 7 avril 2017 à 9 h à l'hôtel de ville, six soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaire	Taxes en sus
Durand Marquage et associés inc.	23 493,00 \$
Lignes Maska	27 847,00 \$
Const. Genephi inc. & Ent. T.R.A. (2011) inc.	35 600,00 \$
Lignco Sigma inc.	41 010,00 \$
Lignes de stationnement MF	N/A
Lignes de stationnement entretien et traçage (2006) inc.	N/A

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associé inc. au montant total de 23 493 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le marquage de lignes continues pour l'année 2017, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associé inc. au montant 23 493 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-320-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34046

11.9 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE MARQUAGE DE LIGNES PONCTUELLES POUR L'ANNÉE 2017, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE CONST. GENEPHI ET ENT. T.R.A. (2011) INC. AU MONTANT DE 12 631 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-04-34046

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le marquage de lignes ponctuelles pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 7 avril 2017 à 9 h à l'hôtel de ville, six soumissions nous sont parvenues soit;

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Taxes en sus</u>
Const. Genephi inc. & Ent. T.R.A. (2011) inc.	12 631,00 \$
Lignes de stationnement entretien et traçage (2006) inc.	13 574,21 \$
Lignes de stationnement MF	18 428,75 \$
Durand Marquage et associés inc.	18 476,25 \$
Lignco Sigma inc.	19 480,00 \$
Lignes Maska	19 552,75 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Const. Genephi inc. & Ent. T.R.A (2011) inc. au montant total de 12 631 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le marquage de lignes ponctuelles pour l'année 2017, soit celle de la compagnie Const. Genephi inc. & Ent. T.R.A. (2011) inc. au montant 12 631 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-320-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

17-04-34047

13.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE POUR LA TENUE DE LA SOIRÉE RÉGIONALE DE RECONNAISSANCE DE LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2017

RÉSOLUTION 17-04-34047

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour la tenue de la soirée régionale de reconnaissance de la semaine nationale de l'action bénévole qui se tiendra du 23 au 29 avril prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

- D'octroyer une aide financière de 500 \$ au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook pour la tenue de la soirée régionale de reconnaissance de la semaine nationale de l'action bénévole en 2017; ET
- De défrayer les dépenses engendrées pour la participation des bénévoles que la Ville de Coaticook a invités audit souper des bénévoles de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

17-04-34048

14.1 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2017

RÉSOLUTION 17-04-34048

CONSIDÉRANT que pour diverses raisons, la Ville de Coaticook a besoin de personnel supplémentaire pour l'été et c'est pourquoi elle engage des étudiants;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'engager des étudiants aux postes suivants pour la saison estivale 2017 :

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Services extérieurs :

- Émilie Côté
- David Thibodeau
- Antoine Chouinard
- Chelsy Dupuis
- Gabriel Vaillancourt
- Jacob Dubé

Services administratifs :

- Jamie-Lee Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34049

14.2 MANDAT À INNOVISION + POUR LE SOUTIEN TECHNOLOGIQUE AUX FINS DE LA CONFECTION ET DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE ET LE MATÉRIEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION 2017 POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 12 761,48 \$ PLUS LES TAXES

RÉSOLUTION 17-04-34049

CONSIDÉRANT qu'il y aura élections générales en novembre prochain;

CONSIDÉRANT que le personnel du greffe désire se prémunir d'un soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale;

CONSIDÉRANT que cette offre de services inclut également le matériel électoral servant à l'élection;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une offre de la Innovision + pour le soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et la fourniture du matériel électoral pour un montant de 12 761,48 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la greffière concernant l'offre de la compagnie Innovision +;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de mandater Innovision + pour le soutien technologique aux fins de la confection, de la révision de la liste électorale et la fourniture du matériel électoral pour l'élection du 5 novembre prochain pour un montant de 12 761,48 \$ plus les taxes et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-140-00-699.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34050

14.3 RENOUELEMENT DU BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LAFAILLE ET FILS LTÉE LE BAIL CONCERNANT LE LOT 3 309 735 ET UNE PARTIE DU LOT 3 309 736 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, POUR UNE DURÉE DE 1 AN, POUR UN MONTANT, EXCLUANT LES TAXES DE 75 \$ L'ÂCRE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 17-04-34050

CONSIDÉRANT qu'en 2012 la Ville de Coaticook et Lafaille et fils Ltée ont conclu un bail concernant la location d'une terre de 94 âcres;

CONSIDÉRANT que ledit bail prendra fin le 30 avril prochain, il y a lieu de renégocier les conditions de ladite location;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite renouveler le bail pour un an puisque la Ville entend procéder à l'évaluation de la terre pour fixer le montant du loyer pour les années subséquentes;

CONSIDÉRANT que les biens loués sont le lot 3 309 735 et une partie du lot 3 309 736 du cadastre du Québec et situé dans la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT le bail annexé aux présentes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

De renouveler le bail avec Lafaille et Fils Ltée le bail concernant le lot 3 309 735 et une partie du lot 3 309 736 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour une durée de 1 an, pour un montant, excluant les taxes de 75 \$ l'acre, le tout selon les termes et conditions mentionnées au bail annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante; ET

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34051

14.4 INTERVENTION À L'ACTE D'EXTINCTION DE SERVITUDE ENTRE HYDRO-QUÉBEC ET MONSIEUR MARTIN MOREAU ET MADAME CINDY CÔTÉ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-04-34051

CONSIDÉRANT que Madame Cindy Côté et Monsieur Martin Moreau sont propriétaires du lot 3 310 489 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que ce lot est grevé d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que cette ligne servait autrefois à alimenter Tissus Georges Sheard par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec ne requerrait plus cette portion de réseau pour alimenter Tissus Georges Sheard, la Ville de Coaticook a acquis d'Hydro-Québec par contrat de vente d'actif la ligne le 24 octobre 2006;

CONSIDÉRANT que lesdits propriétaires souhaitent l'extinction de ladite servitude;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec n'a plus besoin des droits réels et perpétuels de servitude;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit intervenir à l'acte d'extinction de servitude à titre de propriétaire de ladite ligne;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU:

De consentir à l'extinction de la servitude sur le lot 3 310 489 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

ET

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer l'acte d'extinction de servitude entre Hydro-Québec et Martin Moreau et Cindy Côté .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 17-8-2 (2017) ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 17-8-1 (2015) SUR LES COMPTEURS D'EAU ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-8-2 (2017)

Avis de motion est donnée par la conseillère Guylaine Blouin, qu'elle présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 17-8-2 (2017), abrogeant et remplaçant le règlement numéro 17-8-1 (2015) sur les compteurs d'eau et demande de dispense de lecture.

Celui-ci a pour objet de modifier les délais d'installation des compteurs d'eau dans les commerces.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 17-8-2 (2017) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont présents et une copie sera remise à la conseillère absente.

15.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 29-190 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 650 021 \$ POUR LE PROJET DE RÉALISATION D'IMPORTANTES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD DE COATICOOK ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-190 (2017)

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Blouin, qu'elle présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

règlement numéro 29-190 (2017) modifiant décrétant une dépense de 3 650 021 \$ pour le projet de réalisation d'importants travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et demande de dispense de lecture.

Celui-ci a pour objet de décréter une dépense de 3 650 021 \$ pour le projet de réalisation d'importants travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-190 (2017), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents et une copie sera remise à la conseillère absente.

15.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-6-3 (2017) INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LES DEMANDES VISANT À AJOUTER UN LOGEMENT DANS UN IMMEUBLE EXISTANT.

Assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 6-6-3 (2017) intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les demandes visant à ajouter un logement dans un immeuble existant.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du projet de règlement numéro 6-6-3 (2017).

L'objet de celui-ci est d'étendre la portée du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble aux demandes visant à ajouter un ou plusieurs logements dans un immeuble existant à la date du 13 mars 2017, et ce, dans toutes les zones du territoire municipal. L'étude et l'approbation de ces demandes sont soumises aux critères d'évaluation prévus au règlement et au processus de consultation et d'approbation prévu par la loi.

Il est offert à l'audience de poser des questions ou de commenter le règlement numéro 6-6-3 (2017), mais aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est soulevé.

L'assemblée publique de consultation est levée.

17-04-34052

15.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-6-3 (2017) INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LES DEMANDES VISANT À AJOUTER UN LOGEMENT DANS UN IMMEUBLE EXISTANT

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 17-04-34052

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'être en mesure de pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut étendre la portée du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble aux demandes visant à ajouter un logement dans un immeuble existant;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 10 avril 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-6-3 (2017) intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les demandes visant à ajouter un logement dans un immeuble existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17-04-34053

16.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA 26^E ÉDITION DE LA CLASSIQUE DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE COATICOOK QUI SE TIENDRA LE 7 JUIN PROCHAIN

RÉSOLUTION 17-04-34054

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la 26^e édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la 26^e édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook qui se tiendra le 7 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34054

16.2 VENTE À MONSIEUR LÉO GRENIER D'UNE PORTION D'UN CHEMIN FERMÉ (LEHOUX) CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT UNE PARTIE DU LOT 2 936 342, DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-04-34054

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à monsieur Léo Grenier une portion d'un chemin fermé (Lehoux) connu et désigné comme étant une partie du lot 2 936 342, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 1 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les honoraires reliés à la transaction pour la présente vente seront entièrement à la charge de l'acheteur;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

- De vendre à Monsieur Léo Grenier, un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 2 936 342, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, plus les taxes applicables;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34055

16.3 TRANSMISSION D'UNE LETTRE À L'HONORABLE JUDY M. FOOTE, MINISTRE DES SERVICES PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT CANADA POUR APPUYER LES DÉMARCHES ENTREPRISES PAR LE COMITÉ PERMANENT DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

RÉSOLUTION 17-04-34055

CONSIDÉRANT que l'examen de Postes Canada est maintenant terminé, et que le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) a fait connaître ses 45 recommandations, dont :

- Maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste;
- Examiner comment s'y prendre pour faire des bureaux de poste des carrefours communautaires;
- Évaluer comment Postes Canada pourrait offrir plus de services en utilisant son réseau de points de vente au détail;
- Maintenir le moratoire de Postes Canada sur la conversion aux boîtes postales communautaires, et élaborer un plan visant le rétablissement de la livraison à domicile pour les collectivités où la conversion a été effectuée après le 3 août 2015;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Examiner la possibilité d'utiliser Postes Canada pour offrir dans les régions rurales des services Internet à large bande et de meilleurs services de téléphonie cellulaire.

CONSIDÉRANT l'attente de la décision gouvernementale concernant l'avenir de Postes Canada;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent appuyer la démarche entreprise par le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la Ville d'envoyer une résolution à L'Honorable Judy M. Foote, Ministre des Services publics et Approvisionnement Canada, pour que les citoyens de la Ville de Coaticook, puissent bénéficier d'un service postal public et universel;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de transmettre une lettre à L'Honorable Judy M. Foote, Ministre des Services publics et Approvisionnement Canada pour appuyer les démarches entreprises par le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) pour que les citoyens puissent bénéficier d'un service postal public et universel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34056

16.4 ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES 2017-11 ET RETOUR EN APPEL D'OFFRES

RÉSOLUTION 17-04-34056

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé à un appel d'offres pour la fourniture d'un fourgon utilitaire ½ tonne – toit élevé – style Ford Transit 150 ou Dogde RAM Promaster 1500;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a reçu aucune soumission;

CONSIDÉRANT que nous devons retourner en appel d'offres pour procéder audit achat;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'annuler l'appel d'offres 2017-11 et de retourner en appel d'offres pour la fourniture d'un fourgon utilitaire ½ tonne – toit élevé – style Ford Transit 150 ou Dogde RAM Promaster 1500.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-34057

16.5 ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA VILLE DE SHERBROOKE POUR L'ACHAT DE TRANSFORMATEURS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-04-34057

CONSIDÉRANT que le 31 janvier 2017, le Service d'Hydro-Sherbrooke de la Ville de Sherbrooke a demandé des soumissions par la voie d'un appel d'offres public numéro 14128 pour la fourniture, la livraison et l'installation de

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

trois transformateurs de puissance triphasés et que le processus est toujours en cours;

CONSIDÉRANT que le Service d'Hydro-Coaticook de la Ville de Coaticook souhaite également acquérir deux transformateurs de puissance triphasés pour desservir son propre réseau d'électricité;

CONSIDÉRANT qu'il semble plus avantageux de demander, par la voie du même appel d'offres, la fourniture d'une plus grande quantité de transformateurs afin d'obtenir une économie d'échelle sur le prix unitaire de chacun des transformateurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir entre les Villes les modalités d'une entente intermunicipale concernant la fourniture de transformateurs de puissance triphasés et de confier à la Ville de Sherbrooke le rôle de ville mandataire pour effectuer les modifications nécessaires à l'appel d'offres numéro 14128 pour connaître les prix du marché;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres n'engage aucunement les villes financièrement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

- D'approuver l'entente intermunicipale entre les villes de Sherbrooke et de Coaticook visant à obtenir des soumissions pour l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement relatif à la fourniture, à la livraison et à l'installation de transformateurs de puissance triphasés;
- De confier à la Ville de Sherbrooke le mandat de réaliser la procédure d'appel d'offres incluant les addendas, le cas échéant, conformément à la Loi sur les cités et villes, à sa Politique de gestion contractuelle et à sa Politique d'approvisionnement en biens et services;
- De déléguer à la Ville de Sherbrooke le soin d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon l'option retenue suivant la réception d'une résolution à cet effet de la Ville de Coaticook;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire-suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à ces fins;
- De nommer Monsieur Sylvain Brault, chef de division Hydro-Coaticook sur le comité intermunicipal formé en application de l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

17-04-34058

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 17-04-34058

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bertrand Lamoureux, maire

Geneviève Dupras, greffière